



PROJET FEDERATIF DES COMMUNAUTES DE L'ARCHE EN FRANCE

La Fédération de L'Arche en France regroupe au plan national, les communautés de L'Arche organisées sous forme d'associations. Ces communautés reconnaissent les valeurs communes, exprimées dans la Charte des communautés de L'Arche et font partie de la Fédération Internationale des communautés de L'Arche.

En 2012, L'Arche compte en France 25 associations en charge de 31 communautés et regroupent environ 2100 personnes dont 1100 ayant un handicap mental. La Fédération Internationale regroupe aujourd'hui 138 communautés dans 40 pays sur tous les continents.

La mission de L'Arche est de faire connaître le don des personnes ayant un handicap mental à travers une vie partagée et de leur permettre de prendre leur juste place dans la société. Cette mission appelle à s'engager, avec d'autres, à travailler à construire une société plus humaine, plus juste et plus respectueuse à leur égard.

L'histoire d'une rencontre

L'Arche est née en 1964 lorsque Jean Vanier propose à Raphaël Simi et Philippe Seux, deux hommes ayant un handicap mental, de venir partager sa vie dans l'esprit des Béatitudes.

De cette rencontre a surgi la conviction qu'une vie communautaire avec les personnes ayant un handicap mental est une des réponses possibles à leur aspiration profonde de trouver une place dans la société pour y vivre pleinement.

La communauté est le lieu où se nouent des relations d'amitié entre les personnes ayant un handicap mental et celles, - les assistants - qui ont fait le choix de partager leur vie. Autour des personnes accueillies et des assistants engagés dans la communauté, un large réseau relationnel, composé de membres de conseil d'administration, d'amis de la communauté, de familles, de professionnels du secteur... rend encore plus féconde cette vie communautaire en l'ouvrant sur son environnement. Chaque communauté est constituée d'un ou plusieurs établissements médico-sociaux. (Foyer d'hébergement, ESAT, Centres d'activité de jour).



Un certain regard sur l'homme

Les communautés de L'Arche partagent une même vision de la personne humaine et des valeurs communes : « *L'Arche révèle le don propre des personnes ayant un handicap mental. Ce sont elles qui forment le cœur des communautés et qui appellent d'autres personnes à partager leur vie* ». (Charte de L'Arche). A travers l'expérience de vie entre personnes de niveaux intellectuels, sociaux et culturels très divers, se révèle quelque chose d'universel sur notre humanité commune.



Prendre conscience de sa valeur

Toute personne a droit au respect, à l'écoute de ses besoins fondamentaux et de sa liberté. La faiblesse, la déficience, la vulnérabilité n'effacent pas la valeur d'une personne. La relation avec la personne ayant un handicap mental peut révéler à chacun sa propre faiblesse et ses fragilités. Il devient alors possible d'accueillir la vulnérabilité comme une dimension constitutive de toute personne humaine. Bien plus, chacun expérimente qu'être en contact avec sa propre faiblesse et sa propre vulnérabilité peut rendre plus humain. « *Toute personne, quels que soient ses dons ou ses limites, partage une humanité commune. Elle a une valeur unique et sacrée et possède une égale dignité et les mêmes droits. Les droits fondamentaux de la personne sont : le droit à la vie, aux soins, à un « chez soi », à l'éducation, au travail, mais aussi, puisque le besoin le plus profond de l'être est d'être aimé, le droit à l'amitié, à la communion et à la vie spirituelle.* » (Charte de L'Arche).

Découvrir ses qualités relationnelles

Une des dimensions fondamentales de la personne humaine est sa capacité à entrer en relation avec d'autres. Ceci est particulièrement vrai pour la personne ayant un handicap mental. C'est souvent elle qui prend l'initiative de la relation et qui éveille chez l'autre la capacité à entrer en relation. « *Les personnes ayant un handicap mental ont souvent des qualités d'accueil, d'émerveillement, de spontanéité et de vérité.* » (Charte de L'Arche).

Devenir sujet de sa vie

A L'Arche, nous voulons permettre à la personne ayant un handicap d'être sujet de sa vie, en créant l'espace où elle puisse déployer sa propre parole - parfois sans mots - dire qui elle est et faire des choix.

Les trois dimensions du projet de L'Arche

Le projet de L'Arche invite chacun à lier son histoire à celles des personnes ayant un handicap, à prendre place à leur côté dans notre société. Dès sa fondation, une communauté de L'Arche comprend trois dimensions

distinctes mais inséparables : la dimension communautaire, la dimension professionnelle et la dimension spirituelle. Ces trois dimensions se vivent simultanément dans l'ensemble du fonctionnement et des activités de la communauté.

La dimension professionnelle

requiert des compétences humaines et techniques, notamment médico-sociales, toujours à actualiser. Indispensables à un accompagnement de qualité des personnes ayant un handicap mental, ces compétences permettent également une meilleure prise en compte de leurs besoins.



La dimension communautaire

est caractérisée par la gratuité des rencontres et les relations de réciprocité qui se tissent entre les membres de la communauté, en particulier avec ceux qui ont un handicap mental. La vie communautaire enrichit la façon d'être les uns avec les autres dans tous les moments de la vie.

La dimension spirituelle

est constitutive de toute personne humaine.



«Chaque communauté est une communauté de foi. Enracinée dans la prière et la confiance en Dieu, elle veut se laisser guider par Lui et par le plus faible qui révèle Sa présence.» (Charte de L'Arche).

Le projet de L'Arche intègre cette dimension au cœur de la vie communautaire, tout en garantissant la liberté de pensée et le respect des convictions de chacun. A partir de la première communauté, née en France dans la tradition catholique, beaucoup d'autres communautés ont été fondées dans des contextes culturels et religieux divers.

«Le droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui.»

Charte des droits et libertés de la personne accueillie - article 11

Ce cadre encourage la personne accueillie à se sentir reconnue, à grandir en compétence, en maturité, en autonomie, dans sa capacité à faire des choix et l'invite à participer aux décisions qui la concernent.

Ces trois dimensions du projet impliquent également pour les assistants – qu'ils soient volontaires pour quelques mois ou salariés depuis des années, un engagement personnel fort.

Les missions de L'Arche en France

1 S'assurer de la qualité de l'accompagnement et de la prise en compte des besoins des personnes accueillies

L'Arche en France s'assure de la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies qui doit tenir compte de leurs besoins et de leur évolution. Elle veille à ce que les communautés soient des lieux de vie et de travail propices à leur épanouissement.

- ✓ Elle veille à la mise en œuvre par les communautés des projets personnels, en lien avec leurs familles ou leurs tuteurs. Elle promeut les outils ou moyens propres à inciter les personnes accueillies à être actrices de leur projet personnel et à participer de façon active à la vie communautaire et à la vie sociale.
- ✓ Elle s'assure qu'un nombre croissant de programmes de formation à destination des personnes accueillies soit élaboré. Elle met en œuvre une réflexion sur les moyens les mieux adaptés pour les impliquer dans les rencontres et les structures.
- ✓ Elle promeut et supervise l'application des obligations légales (droit des personnes, droit du travail...), comme c'est le cas pour le déploiement de la démarche qualité dans le cadre de la loi 2002-2 avec la création d'un référentiel de bonnes pratiques, commun à toutes les communautés de la Fédération, et l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'autoévaluation dans chaque communauté.
- ✓ Elle lance des chantiers de réflexion via des commissions nationales, sur les enjeux de l'accompagnement, le vieillissement des personnes ayant un handicap, la bienveillance, la vie affective, la sexualité. Ces chantiers constituent des temps de rassemblement qui favorisent des partages et des relectures d'expériences souvent animés par des experts extérieurs.

2 Promouvoir la vision de L'Arche sur la personne humaine

La Fédération a pour mission de promouvoir le projet de L'Arche qui met en évidence l'importance, l'apport et le don des personnes ayant un handicap pour l'ensemble de notre société.

- ✓ Elle développe une stratégie de communication active visant à affirmer la valeur sacrée de toute personne humaine et à démontrer l'importance de la contribution des personnes ayant un handicap à la vie sociale.
- ✓ Elle propose aux jeunes dans le cadre du volontariat, une expérience de vie formatrice auprès des personnes ayant un handicap, dans la perspective de changer leur regard sur le handicap et la fragilité.
- ✓ Elle promeut le projet de L'Arche auprès des pouvoirs publics et s'assure grâce à un travail continu avec eux de la prise en compte de ses spécificités dans le cadre des évolutions législatives et réglementaires. La reconnaissance du statut du volontariat en est un exemple.
- ✓ Elle mène, par ailleurs une politique de développement de nouvelles communautés et assure un soutien aux nouveaux projets tant du point de vue de la logistique que de la formation des équipes concernées.

3 Fédérer et soutenir les associations membres

L'Arche en France fédère, soutient et coordonne les actions menées par les associations membres.

- ✓ Elle met à leur disposition des services communs susceptibles de les aider sur les plans législatif et réglementaire, juridique, financier, fiscal, comptable et social.
- ✓ Elle s'assure de la conformité des pratiques des associations au regard du projet de L'Arche, des référentiels communs et de la législation en vigueur grâce à la présence sur le terrain de coordinateurs.
- ✓ Elle recherche chaque fois que possible la mutualisation des moyens et des ressources de façon à permettre un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble des communautés qui favorise des économies d'échelle.
- ✓ Elle développe une politique commune de ressources humaines qui contribue à trouver et à fidéliser les ressources nécessaires à un accompagnement de qualité. Elle met en place des formations au niveau national, appuie les associations dans leurs recrutements, favorise la mobilité entre communautés.
- ✓ Elle représente, toutes les fois qu'une action collective est requise, les associations membres auprès des Pouvoirs Publics, des associations et organismes sociaux, nationaux et internationaux et des tiers.
- ✓ Enfin, elle participe à l'action de la Fédération Internationale des communautés de L'Arche dont elle est membre et s'assure de l'existence de liens d'entraide entre la France et les autres communautés dans le monde.



Organisation de L'Arche en France

Principes de gouvernance

L'esprit de service, la subsidiarité et la participation sont au cœur des principes de gouvernance qui sous-tendent l'organisation de L'Arche en France dans ses relations avec les associations adhérentes.



L'esprit de service : les structures et les responsabilités sont conçues pour être au service de l'identité et de la mission des communautés de L'Arche dans un climat de confiance et de coopération.



La subsidiarité : les questions sont traitées au niveau le plus proche des personnes concernées et ne sont posées à un autre échelon que lorsqu'elles ne peuvent être résolues à ce niveau.



La participation : les processus de décision impliquent sous des modalités définies l'ensemble des acteurs du projet dans ses dimensions, professionnelle, communautaire et spirituelle.



Organisation

Les relations entre la Fédération et les associations adhérentes sont régies par **une convention d'affiliation** qui définit la nature et le périmètre des compétences de la Fédération, notamment dans les domaines des ressources humaines (procédures de nomination des responsables, recrutement, formation, politique salariale), de la communication, des normes comptables, du contrôle et de l'évaluation de la conformité des pratiques au regard du projet fédératif et des référentiels communs.

Pour répondre aux besoins de sa mission, la Fédération dispose d'**une équipe en charge des services administratifs** et des pôles de compétences à la disposition des communautés ainsi que d'**une équipe de coordinateurs**

en charge de **l'animation du réseau** constitué en six régions.

Chaque coordinateur relaie et **décline au niveau de sa région les orientations** décidées au niveau national et suit les projets de création des communautés de sa région. Il veille à la mise en place et à la bonne application des normes réglementaires en vigueur, des politiques et des référentiels communs. Très concrètement, il apporte soutien, conseil et appui technique aux directeurs/responsables de communauté dans l'exercice de leur mission. Il est le garant au niveau local de la mise en œuvre du projet fédératif en référence à la charte de L'Arche et à la convention d'affiliation.

Spécificités de notre fonctionnement

La dimension communautaire du projet entraîne l'existence de procédures de nomination et l'existence d'instances spécifiques qui colorent le fonctionnement de la Fédération.

Les procédures de nomination

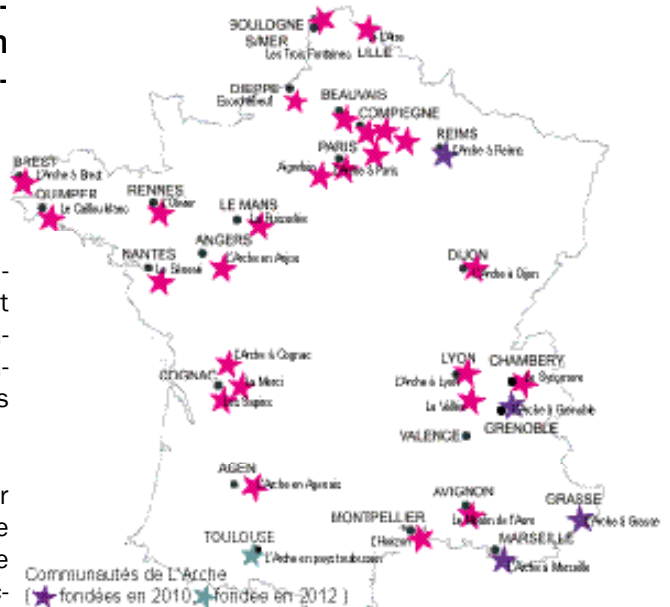
Les procédures de nomination aux postes de responsabilité - appelées également procédures de discernement - impliquent l'ensemble des acteurs (personnes handicapées, administrateurs, salariés) du niveau concerné par le recrutement (établissement/communauté/Fédération) qui sont tous consultés à cette occasion.

Cette élaboration/réflexion collective concernant le futur responsable de la structure constitue une spécificité de L'Arche. Les objectifs de l'association sont alors fixés dans le cadre d'un mandat dont la mise en œuvre est confiée au directeur pour une période déterminée qui peut aller de 3 à 5 ans. Le terme du mandat donne lieu à une évaluation et déclenche une nouvelle procédure de nomination.

Les instances

Outre les instances associatives habituelles (Assemblée générale et Conseil d'administration), L'Arche dispose d'une instance spécifique, le Conseil national qui est à la fois un groupe de travail et une instance de décision.

- ✓ Il se compose du coordinateur national - faisant office de directeur général, des coordinateurs régionaux et des membres du comité de direction de la Fédération. C'est là que s'élaborent les politiques et les procédures qui garantissent la cohérence du projet de L'Arche dans ses trois dimensions : médico-sociale, communautaire, spirituelle.
- ✓ Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs des associations et de personnalités qualifiées. Il assure la responsabilité légale de la Fédération et garantit la mise en œuvre du projet fédératif, plus particulièrement dans ses aspects financier, réglementaire et administratif au regard des orientations communautaires proposées par le conseil de zone. Conseil d'administration et conseil national travaillent en étroite collaboration.
- ✓ L'Assemblée générale réunit une fois par an les adhérents de la Fédération qui sont appelés à se prononcer sur les actions menées et les orientations à venir, notamment en approuvant le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier.



Fédération de L'Arche en France
12 rue Copreaux
75015 PARIS

Tél.: 01 45 32 23 74
Fax : 01 45 32 45 41
email : accueil@arche-france.org
www.arche-france.org



Un réseau étendu sur toute la France

Alpes Maritimes

L'ARCHE A GRASSE
78 route de Cannes
06130 GRASSE
TEL : 04 92 60 79 80
FAX : 04 93 42 91 96

Bouches du Rhône

L'ARCHE A MARSEILLE
Rue Henri et Antoine Maurras
13016 MARSEILLE
TEL : 04 91 42 07 71
FAX : 04 91 51 82 54

Charente

L'ARCHE EN CHARENTE
3 Rue Burgaud des marêts
16200 JARNAC
TEL : 05 45 32 39 69

L'ARCHE LA MERCI
Bel Air
16200 COURBILLAC
TEL : 05 45 21 74 16
FAX : 05 45 96 50 85

L'ARCHE LES SAPINS
Domaine des Abels
16130 LIGNIERES SONNEVILLE
TEL : 05 45 80 50 66
FAX : 05 45 80 55 88

L'ARCHE A COGNAC
7 Rue de l'Anisserie
16100 CHÂTEAUBERNARD
TEL : 05 45 36 15 00
FAX : 05 45 32 19 85

Côte d'Or

L'ARCHE A DIJON
16 Rue de l'Est
21000 DIJON
TEL / FAX : 03 80 36 26 96

Drôme

L'ARCHE DE LA VALLEE
1000 Route du Laris
26390 HAUTERIVES
TEL : 04 75 68 81 84
FAX : 04 75 68 74 41

Finistère

L'ARCHE LE CAILLOU BLANC
16 Rue de l'Eglise
29950 CLOHARS FOUESNANT
TEL : 02 98 54 60 05
FAX : 02 98 54 60 05

L'ARCHE A BREST

Lieu-dit Le Carmel
88 bis Bd Clémenceau
29480 Le RELECQ KERHUON
TEL : 02 98 30 54 05
FAX : 02 98 30 41 67

Haute-Garonne

L'ARCHE EN PAYS TOULOUSAIN
2 rue du Docteur Gimbaud
31700 BLAGNAC
TEL : 05 62 87 11 20

Hérault

L'ARCHE L'HORIZON
158 Rue Pioch du Boutonnet
34070 MONTPELLIER
TEL : 04 67 72 69 00
FAX : 04 67 72 59 52

Isère

L'ARCHE A GRENOBLE
15 bis Chemin de La Carronnerie
38240 MEYLAN
TEL : 04 26 78 29 30

Isle et Villaine

L'ARCHE L' OLIVIER
30 Rue de la Noé
35170 BRUZ
TEL : 02 99 52 72 74
FAX : 02 99 52 56 17

Loire atlantique

L'ARCHE LE SENEVE
La Carizière
44690 LA HAYE FOUASSIERE
TEL : 02 40 36 98 39
FAX : 02 40 36 78 70

Lot et Garonne

L'ARCHE EN AGENAIS
Sous Martelle
47220 ASTAFFORT
TEL / FAX : 05 53 47 53 17

Maine et Loire

L'ARCHE EN ANJOU
La Rebellerie
49560 NUEIL SUR LAYON
TEL : 02 41 59 53 51
FAX : 02 41 59 99 89

Marne

L'ARCHE A REIMS
79 bis rue de Verdun
51100 REIMS
TEL : 03 26 02 01 23
FAX : 03 26 49 03 05

Nord

L'ARCHE L'ATRE
20 Avenue des Châteaux
59118 WAMBRECHIES
TEL : 03 20 78 81 52
FAX : 03 20 78 81 40

Oise

L'ARCHE OISE
8 rue du four Saint Jacques
60200 COMPIEGNE
TEL : 03 44 30 45 00

L'ARCHE A TROSLY
BP 35
60350 TROSLY BREUIL
TEL : 03 44 85 56 00
FAX : 03 44 85 65 51

L'ARCHE DE CUISE
122 Rue du Domaine
60350 CUISE LA MOTTE
TEL : 03 44 85 44 44
FAX : 03 44 85 75 22

L'ARCHE L'ESPERANCE
1 Rue du Bourg
60350 PIERREFONDS
TEL : 03 44 95 33 40
FAX : 03 44 95 33 46

LE LEVAIN
85 rue de Paris
60200 COMPIEGNE
TEL / FAX : 03 44 30 27 80

L'ARCHE A BEAUVAIS
34 rue du Général Leclerc
60000 BEAUVAIS
TEL / FAX : 03 44 13 12 10

Paris

L'ARCHE A PARIS
39-41 rue Olivier de Serres
75015 PARIS
TEL : 01 42 50 06 48
FAX : 01 48 28 71 62

Pas de Calais

L'ARCHE LES TROIS FONTAINES
6 Rue de l'Ecluse
62164 AMBLETEUSE
TEL : 03 21 99 92 99
FAX : 03 21 33 39 63

Rhône

L'ARCHE A LYON
24 rue du Professeur Paul Sisley
69003 LYON
TEL : 04 37 91 21 15
FAX : 04 72 12 00 04

Sarthe

LA RUISSELEE
13 Rue du 8 mai
72220 ST MARS D'OUTILLE
TEL : 02 43 42 70 96
FAX : 02 43 42 77 95

Savoie

L'ARCHE LE SYCOMORE
74 rue Costa de Beauregard
73 490 LA RAVOIRE
TEL : 04 79 71 51 66
FAX : 04 79 71 56 25

Seine Maritime

L'ARCHE D'ECORCHEBEUF
2 Chemin du Château
76590 ANNEVILLE SUR SCIE
TEL : 02 35 04 40 31
FAX : 02 35 04 40 31

Vaucluse

LE MOULIN DE L'AURO
Chemin de la Muscadelle
84800 L'ISLE SUR SORGUE
TEL : 04 90 20 61 51
FAX : 04 90 20 70 57

Yvelines

L'ARCHE D'AIGREFOIN
Chemin Rural n°3
78470 ST REMY LES CHEVREUSE
TEL : 01 30 52 89 89
FAX : 01 30 52 89 90

